



DOCUMENT POUR LE SITE : Présentation du programme de SOFEPADI

Solidarité Féminine pour la paix et le développement Intégral, SOFEPADI, est une ONG de droit congolais créée le 02 avril 2000 à Bunia dans la Province de l'Ituri à l'initiative de femmes animatrices du programme socioculturel de la Radio locale de l'ISP/BUNIA nommée « Centre d'Animation et de Diffusion Pédagogique », CANDIP en sigle.

SOFEPADI est constituée en vertu de la loi numéro 004/2001 qui organise les ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF (ASBL) et établissement d'utilité publique en RDC. Elle dispose d'une personnalité juridique publiée sous l'arrêté ministériel numéro 201/06/CAB/MINJ/2006 du 23 juin 2006. SOFEPADI a pour objectifs de promouvoir et défendre les droits des femmes et filles; d'éduquer à la paix et à la cohabitation pacifique entre les communautés et d'impliquer les femmes dans la prise des décisions.

- ❖ La mission de SOFEPADI est la promotion et la défense des droits spécifiques des femmes et familles ;
- ❖ Sa vision est un Congo dans lequel mères et jeunes filles ont le même accès aux droits sociaux de base que les hommes.

Pour atteindre son objectif, SOFEPADI développe sur le terrain des actions au travers des projets et programmes. SOFEPADI exécute directement sur terrain ses projets aux côtés des bénéficiaires et en collaboration avec les autorités locales et coutumières.

Les programmes de SOFEPADI sont regroupés en trois volets :

- Droits humains
- Paix et transformation de conflits entre les communautés
- Bonne gouvernance

1. Programme DROITS HUMAINS

Ce programme soutient la promotion des droits spécifiques des femmes et familles. A travers ce programme SOFEPADI organise :

- ❖ **La sensibilisation et mobilisation.**

SOFEPADI vulgarise la loi du 20 Juillet 2006 réprimant les violences sexuelles et sensibilise les populations. Cette sensibilisation se fait dans les villages, au marché, dans les écoles, au milieu public et à travers les radios communautaires en langue locale.

La sensibilisation porte également sur les autres formes de violences basées sur le genre et les coutumes qui freinent l'épanouissement de la femme, l'éducation de la jeune fille, le mariage forcé,... Les sensibilisations sont faites par les points focaux de SOFEPADI et l'équipe de l'animation.



❖ **La prise en charge des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre.**

SOFEPADI organise une prise en charge globale des survivantes des violences sexuelles.

Les victimes sont soit identifiées pendant les sensibilisations (elles dénoncent elles même) soit elles nous sont référés par la Police, le parquet, les acteurs locaux...

A BUNIA la prise en charge est faite au sein du centre médical Karibuni wa mama et à BENI SOFEPADI réfère les victimes à l'hôpital Général de BENI.

La prise en charge holistique consiste en :

- L'accompagnement psychosocial de la victime.
- La prise en charge médicale des victimes avant et après 72h et le soin selon la trithérapie.
- L'accompagnement juridique et judiciaire des victimes avec les avocats de SOFEPADI. Tous les frais de la justice sont payés par la SOFEPADI. L'accompagnement juridique continue jusqu'à la procédure de l'exécution du jugement. Pour faciliter la justice des justiciables, SOFEPADI organise des audiences foraines, c'est-à-dire un tribunal se déplace (au frais de SOFEPADI) dans le village où le crime a été commis afin d'y rendre justice.
- La réinsertion socio-économique par les formations des métiers professionnels et ou les activités génératrices des revenus (AGR). Les survivantes choisissent elle-même ce dont elle est capable de faire afin d'assurer son autonomisation. La formation des métiers professionnels consiste à la coupe couture, vannerie, nattes, tricoterie,... elle dure 6 mois. A la fin de cette formation SOFEPADI offre le kit de sortie aux femmes formées.
- La réinsertion scolaire pour les victimes des violences sexuelles en âge scolaire. SOFEPADI paie une année de frais de scolarité et ensuite les parents des enfants concernés sont formés à une AGR pour assurer le paiement de la scolarité des enfants.
- Le noyau des victimes qui est une initiative de SOFEPADI. Ce noyau est une structure constituée des victimes des violences sexuelles ayant fini le cycle de prise en charge et qui se disponibilisent pour aider les autres victimes (nouveau cas) à surmonter le traumatisme. Les échanges de témoignages et l'accompagnement à la justice sont les actions de solidarité entre les victimes.

2. Paix et transformation de conflits entre les communautés

SOFEPADI intervient dans les zones en conflit ou post conflit. Ces zones sont affectées par la présence des groupes armés et le conflit tribal. Il s'agit de l'ITURI et de la ville et territoires de BENI.



La médiation organisée par les psychologues et les avocats permet de ramener la paix entre les familles divisées notamment par le cas de viol. Souvent les victimes sont rejetées, et la médiation permet de conscientiser les deux parties.

L'initiative des groupes des dialogues communautaires a été mise en place pour promouvoir les dialogues communautaires en vue de résoudre les questions liées à la vie quotidienne de chaque communauté où SOFEPADI intervient. Les groupes des dialogues contribuent à la participation des femmes à la recherche de la paix. Les cas de conflits des familles de la victime et de l'agresseur en liberté provisoire se débattent au sein des groupes de dialogues pour ramener la paix entre les deux familles en conflit.

Les groupes des dialogues existent aussi dans des universités à BENI et les jeunes s'exercent à parler et discuter des droits de la femme et de la question du genre en milieu universitaire.

Grace à la collaboration avec les leaders communautaires et les chefs coutumiers, SOFEPADI organise des ateliers d'analyse de contexte des conflits au sein des communautés, qui permet ensuite d'alimenter les échanges des groupes des dialogues.

D'autres actions sont organisées par SOFEPADI pour cultiver la paix entre les ethnies en conflit : des manifestations culturelles pour la cohésion sociale (théâtres, activités sportives, tribune populaire, des réunions où le chef du village est invité à parler de sa vision en lien avec des questions de genre...) Afin de mettre ensemble les ethnies en conflit.

3. Bonne gouvernance

SOFEPADI applique dans son intégralité la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le programme bonne gouvernance offre un espace aux femmes potentielles candidates aux élections locales provinciales et nationales d'être encadré.

SOFEPADI offre aux femmes candidates la formation sur la technique de communication et le leadership féminin. SOFEPADI offre également un espace au sein des radios communautaires en vue de s'exprimer sur leurs visions politiques. Les émissions sont faites par téléphone afin de permettre à la population de poser des questions aux femmes candidates.

Le Plaidoyer sur le statut de la femme et l'accès des femmes à la justice. SOFEPADI organise ces plaidoyers avec les bénéficiaires de ses actions afin qu'elles témoignent elles même de leurs problèmes et défis.